

LES SALLES COMMUNALES CONCERNEES PAR LA MISE A DISPOSITION OU LA LOCATION :

- Les salles communales suivantes sont mises à disposition des associations : *Les salles de la Grange Buissière (Forgerons-Tisserands-Papetiers), Les salles de réunion (Droite et de Gauche) de la Bascule, les 2 salles de réunions de l'ancienne Ecole du Rivier, la Salle des fêtes, l'Envol, le Boulodrome Daniel TERMOZ-MASSON, l'Espace PAUL CROCE, le local à côté de la Grange Buissière (parcelle AK 483) ;*

Les salles communales suivantes peuvent être louées :

- *Par les particuliers : les salles de la Grange Buissière (hors la salle des Papetiers), Les salles de réunion (Droite et de Gauche) de la Bascule, les 2 salles de réunions de l'ancienne Ecole du Rivier,*
- *Par les entreprises : les salles de la Grange Buissière (hors la salle des Papetiers), Les salles de réunion (Droite et de Gauche) de la Bascule, les 2 salles de réunions de l'ancienne Ecole du Rivier, l'Envol,*
- *Par les associations extérieures à la commune d'Apprieu : les salles de la Grange Buissière, Les salles de réunion (Droite et de Gauche) de la Bascule, les 2 salles de réunions de l'ancienne Ecole du Rivier, la salle des fêtes, l'Envol, le Boulodrome Daniel TERMOZ-MASSON, l'Espace PAUL CROCE.*

LES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION ET/OU DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

- Une seule location de salle par samedi soir à la Grange Buissière. Ainsi, les deux salles ne pourront plus être louées le même samedi soir. Mais pourront être louées pour un samedi soir et un dimanche midi sur le même week-end.
- Les salles de la Grange Buissière seront neutralisées un week-end par mois, au mois de juillet et août.
- La location pour les salles du Rivier d'Apprieu est admise pour des repas à midi et sans musique.
- Les locations des salles de la Grange Buissière (Forgerons et Tisserands) reprendront dès la pose des limiteurs de sons.
- Respect des règlements et des conventions des salles par les utilisateurs,
- Etat des lieux entrant et sortant réalisé contradictoirement par la commune d'Apprieu et le bénéficiaire,

TARIFICATION DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

PRINCIPE : GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES :

- Pour les associations locales et intercommunales du territoire de Bièvre Est suivant liste dressée par arrêté du maire,
- Pour les élus locaux suivant le tableau du Conseil municipal dans la limite d'une location par an,
- Pour les agents communaux titulaires d'Apprieu, suivant liste dressée par arrêté du maire et dans la limite d'une location par an.

Un barème a été fixé pour permettre de valoriser les avantages en nature ces mises à disposition gratuite :

Envoyé en préfecture le 27/07/2023
 Reçu en préfecture le 27/07/2023
 Publié le 27/07/2023
 ID : 038-213800139-20230720-DEL_2023_070-DE



SALLE	BAREME			
	AVANTAGES EN NATURE			
	1/2 JOURNEE		WEEK-END	
	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER
FORGERONS	75	85	450	500
TISSERANDS	45	55	250	320
PAPETIERS	30	35	150	180
LA BASCULE SALLE DE DROITE	25	30	/	/
LA BASCULE SALLE DE GAUCHE	25	30	/	/
L'ANCIENNE ECOLE DU RIVIER	30	35	150	180
SALLE DES FETES	30	35	150	180
L'ENVOL	100	120	600	700
BOULODROME	75	85	450	500
GYMNASE CLUB HOUSE	100	120	600	700

TARIFICATION :

- Le prix de la location sera encaissé après utilisation de la salle concernée.
- La tarification est fixée :
 - pour des locations du lundi au vendredi, application du forfait en demi-journée
 - et pour les locations du samedi au dimanche (remise des clefs le lundi matin comprise), application du forfait week-end.
- Une caution est fixée à 1 500 € pour l'ensemble des salles communales, encaissée en cas de dégradations, d'incivilités et de troubles à la tranquillité publique ; une caution est fixée à 100€ pour le prêt des clefs et/ou badge, encaissée en cas de perte ou de vol ; une caution est fixée à 120€ pour l'entretien de la salle en cas de non réalisation du ménage constaté à l'état des lieux.

Pour les associations extérieures

SALLE	ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
	1/2 JOURNEE		WEEK-END	
	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER
FORGERONS	150	170	900	1000
TISSERANDS	90	110	500	640
PAPETIERS	60	70	300	360
LA BASCULE SALLE DE DROITE	50	60	/	/
LA BASCULE SALLE DE GAUCHE	50	60	/	/
L'ANCIENNE ECOLE DU RIVIER	60	70	300	360
SALLE DES FETES	60	70	300	360
L'ENVOL	200	240	1200	1400
BOULODROME DANIEL TERMOZ-MASSON	150	170	900	1000
ESPACE PAUL CROCE (GYMNASE-DOJO-CLUB HOUSE)	200	240	1200	1400

Pour les particuliers

SALLE	PARTICULIERS DOMICILIES SUR APPRIEU				PARTICULIERS DOMICILIES HORS D'APPRIEU			
	1/2 JOURNEE		WEEK-END		1/2 JOURNEE		WEEK-END	
	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER
FORGERONS	75	85	450	500	150	170	900	1000
TISSERANDS	45	55	250	320	90	110	500	640
LA BASCULE SALLE DE DROITE	25	30	/	/	50	60	/	/
LA BASCULE SALLE DE GAUCHE	25	30	/	/	50	60	/	/
L'ANCIENNE ECOLE DU RIVIER	30	35	150	180	60	70	300	360

Pour les entreprises

SALLE	ENTREPRISE AYANT SON SIEGE SOCIAL A APPRIEU				ENTREPRISE N'AYANT PAS SON SIEGE SOCIAL A APPRIEU			
	1/2 JOURNEE		WEEK-END		1/2 JOURNEE		WEEK-END	
	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER	PRIX ÉTÉ	PRIX HIVER
FORGERONS	75	85	450	500	150	170	900	1000
TISSERANDS	45	55	250	320	90	110	500	640
LA BASCULE SALLE DE DROITE	25	30	/	/	50	60	/	/
LA BASCULE SALLE DE GAUCHE	25	30	/	/	50	60	/	/
L'ANCIENNE ECOLE DU RIVIER	30	35	150	180	60	70	300	360
L'ENVOL	100	120	600	700	200	240	1200	1400